



PRÉFET DU VAR

Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Var

Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ARRETE PREFECTORAL du 12 JUL. 2013
portant modification de la composition de la
commission locale de l'eau (CLE) du schéma
d'aménagement et de gestion des eaux du bassin
versant du Gapeau

LE PREFET DU VAR
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Officier des Palmes Académiques.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.212-3 à L212-7 définissant la procédure d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux et ses articles R.212-29 à R.212-34 relatifs à la composition de la commission locale de l'eau;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2013 portant modification de la commission locale de l'eau;

Vu la déclaration à la préfecture du Var de changement de dénomination publiée au journal officiel du 3 novembre 2012 de la Fédération départementale des associations syndicales à vocation hydraulique par celui de Fédération hydraulique du Var ou « FH 83 »;

Considérant qu'il convient dès lors de prendre en compte les modifications intervenues dans la désignation des membres du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Var ;

ARRÊTE :

Article 1er :

La composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du Gapeau est modifiée comme suit :

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Fédération hydraulique du VAR

Monsieur Franck CHAUVET

Article 2 :

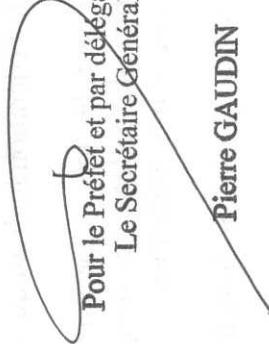
Les autres dispositions de l'arrêté du 28 janvier 2013, modifié le 25 avril 2013, demeurent inchangées.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture du Var et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission locale de l'eau, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var, mis en ligne sur son site internet et inséré dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Une copie du présent arrêté sera adressée à chacun des membres de la commission.

Le Préfet,



Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Pierre GAUDIN